

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME PC-2768 – PROJET D'INSERTION AVENUE
DELMAR / BOULEVARD HYMUS

Le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (PC-2768) de la Ville de Pointe-Claire, concernant les règles applicables au taux d'implantation et au coefficient d'occupation du sol (COS) pour un projet d'insertion dans le secteur «avenue Delmar / boulevard Hymus».

RÉSUMÉ

L'objet de cette modification au plan d'urbanisme serait de permettre, pour la réalisation du projet d'insertion, dans le secteur avenue Delmar / boulevard Hymus, un coefficient d'occupation du sol maximal (COS) de 2,0 et un taux d'implantation maximal de 35%.

Le 6 novembre 2018, conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à 19 h 30 ou dès que possible par la suite, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.

Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le document intégral et le projet de règlement peuvent être consultés sur le portail de la Ville au www.pointe-claire.ca ainsi qu'au Service des affaires juridiques et du greffe, sis au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 10^e jour d'octobre 2018.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION

DRAFT BY-LAW AMENDING THE PLANNING PROGRAMME PC-2768 – DELMAR / HYMUS BOULEVARD INFILL PROJECT

On October 2nd, 2018, the Municipal Council adopted a draft by-law amending the City of Pointe-Claire Planning Programme (PC-2768) with respect to applicable rules related to lot coverage and floor space index (FSI) for an infill project to be carried out in the “Delmar Avenue / Hymus Boulevard” sector.

SUMMARY

The objects of this amendment to the Planning Programme would be to modify so as to allow, for the purpose of an infill project to be carried out in the Delmar Avenue /Hymus Boulevard sector, a standard of 2.0 as to the permitted floor space index (FSI) and a standard of 35% as to the maximum lot coverage.

On November 6, 2018, in accordance with section 109.3 of the Act respecting Land Use Planning and Development, the City Council will hold a public consultation meeting at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, at the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.

During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law amending the Planning Programme and will hear every person or body wishing to express an opinion on this subject.

The document in its entirety as well as the draft amendment are available on the City portal at www.pointe-claire.ca or at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, from Monday to Friday (except on holidays) from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m.

Given in Pointe-Claire, this 10th day of October 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk